

Le DG faisait peur à des employés

Un autre cas de climat toxique dans une municipalité est mis en lumière par une décision du tribunal

Le Journal de Québec · 11 mars 2024 · 5

Cris de colère, humiliations publiques et dénigrement d'employés : l'ex-directeur général des villes de Longueuil et de Joliette a créé un climat de travail « toxique » lors de son passage à la tête de la Municipalité de Saint-alphonserodriguez, dans Lanaudière.

À la Ville de Québec, Renald Gravel a été gestionnaire pendant neuf ans. À Joliette, il a été le plus haut fonctionnaire pendant une décennie. Et lorsque l'administration de l'ex-mairesse de Longueuil Caroline St-hilaire l'a embauché comme directeur général en 2012, elle l'a présenté comme « une sorte d'eliot Ness venu faire le ménage dans l'attribution des contrats de la Ville » rapportait La Presse.

Mais la suite de la carrière de M. Gravel a été nettement moins glorieuse, apprendon dans une récente décision du Tribunal administratif du travail.

Selon le juge administratif Guy Blanchet, Gravel a multiplié les comportements répréhensibles pendant ses trois ans comme directeur général de Saint-alphonse-rodriquez, d'où il a finalement été congédié à l'automne 2019.

« [M. Gravel] utilise une méthode des plus contestables afin d'indiquer son insatisfaction envers le travail de ses employées. Hausser la voix, crier et traiter une employée d'incompétente dépasse les limites acceptables de l'exercice du droit de gestion », écrit le magistrat. Les scènes décrites dans sa décision rappellent les nombreux cas de climat toxique dans d'autres administrations municipales qui ont fait la manchette dans les dernières semaines (voir encadré).

RÉFUGIÉE DERRIÈRE UNE CHAISE

Le jugement pourrait clore une saga qui dure depuis bientôt cinq ans à Saint-alphonse-rodriquez, une municipalité de 3200 habitants dont la population peut doubler durant la belle saison en raison des nombreux chalets qui s'y trouvent.

En septembre 2019, un rapport d'une firme de ressources humaines commandé par la Municipalité faisait état de constats troublants.

Entre autres, une employée envers qui Renald Gravel aurait crié a dû se réfugier derrière une chaise, en pleurs, parce qu'elle avait peur. À une autre occasion, M. Gravel se serait emporté et aurait traité une employée d'« incompétente » en public. Quelques semaines plus tard, il aurait haussé le ton lors d'une rencontre disciplinaire de groupe avec trois femmes à l'emploi de la Municipalité.

« On ne peut diriger des employées d'une telle façon. Si un salarié est, à ses yeux, un incompétent, il doit prendre les moyens nécessaires afin de le faire progresser dans son travail et non pas le rabaisser et l'humilier devant les autres », tranche le juge administratif.

« IMBÉCILES » ET « GUENILLES »

Sans parler d'une rencontre avec un conseiller municipal au cours de laquelle Gravel aurait qualifié des membres de son personnel d'« incompetents », d'« imbéciles » et de « guenilles ».

« Les témoignages entendus convergent tous vers un climat de travail toxique et tendu », estime le magistrat.

Mis en congé de maladie en février 2019, Renald Gravel a de son côté déposé plusieurs plaintes dans lesquelles il alléguait notamment avoir été victime de harcèlement psychologique et d'un congédiement illégal, mais ces plaintes ont toutes été rejetées par le juge Blanchet.

AUCUN REGRET

« Le tribunal n'a constaté aucun regret, remords ou repentir chez [Renald Gravel]. Il persiste à affirmer qu'il était entouré d'employés incompetents, que l'enquête effectuée était un complot ourdi par la mairesse afin de le faire tomber », note le magistrat.

Un peu moins de deux ans après avoir quitté Saint-alphonse-rodriguez, Renald Gravel a tout de même été embauché comme directeur général par intérim à Saint-jérôme, dans les Laurentides. Il y est resté six mois.